



Le 9 février 2021

A

Madame la présidente de club,

Monsieur le président de club

Objet : partenariat Education nationale/Usep/Comités sportifs

Mesdames, Messieurs les présidents de clubs,

La relation entre les fédérations sportives et l'Education nationale s'accroît en cette année 2021.

En effet, la signature d'une convention de partenariat est renouvelée pour trois ans à compter de janvier de cette année. Elle fait en l'occurrence suite à plus de 14 ans de partenariats riches entre les parties.

Pour rappel, le partenariat définit les principes de collaboration entre chaque signataire en précisant le cadre des interventions et les procédures spécifiques retenues. Il est la condition pour les interventions en temps scolaire. Les interventions, gratuites, des clubs sous couvert du comité départemental, se font sur un cycle d'apprentissage à raison de 2 à 3 séances sur un total d'une dizaine.

Aussi, de manière simplifiée, toute intervention auprès d'enseignants du premier degré au sein de l'Education nationale passe par le lien entre les conseillers pédagogiques et le responsable scolaire du comité départemental. Cette procédure permet de répondre à la réglementation spécifique des interventions sportives dans le milieu scolaire et de garantir une protection de l'Etat de tout éducateur déclaré.

Aucune intervention d'un éducateur ne passant pas par le comité n'est donc possible.

Afin de faciliter et de développer les actions auprès des enseignants dans ce cadre, les six partenaires de ce courrier souhaitent œuvrer ensemble pour proposer une formation à des éducateurs qui

pourraient s'investir sur le temps scolaire sous couvert de leur club. L'intervention qui n'a pas de but de recrutement d'enfants pour la pratique de club permet cependant de faire découvrir l'activité aux élèves. La proximité d'intervenants permettrait donc d'élargir l'offre de formation.

Mais la pratique à l'école ne peut se confondre avec la pratique club. Il convient en cela qu'avant de proposer un intervenant ce dernier ait réalisé un temps de formation spécifique sur la mise en place d'actions en milieu scolaire.

Dans cette optique, nous venons ici recenser auprès de vous les personnes qui pourraient être mises à disposition pour intervenir en milieu scolaire auprès d'élèves de CP à CM2 afin de participer à une journée de stage se déroulant soit le 11 soit le 12 mai prochain au centre du département. La formation serait gratuite. L'inscription se fait auprès de votre comité qui vous informera des modalités de prise en charge concernant les conditions de restauration et de déplacements.

Nous vous prions donc de bien vouloir nous transmettre les coordonnées des personnes majeures intéressées et souhaitant s'impliquer sur le long terme dans ce type d'encadrement et ceci d'ici le 15 mars afin que nous puissions finaliser ce temps de formation inter comité.

Vous remerciant de votre participation.

Bien cordialement.

Mickaël BELLEC, CPD EPS, DSDEN ALLIER



Alexis BESSE, Président USEP 03



Jean-Luc VINCENT, Président, Comité Basketball 03



Guy POITEVIN, Président, district Allier Football



Jean-Luc MORENO, Président, Comité Handball 03



Christian DODEUIL, Président délégué, Comité Rugby 03

